

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDES D'IMMATRICULATIONS

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.)

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à moins du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en auditoire du Tribunal civil de Lomé et de ses sections d'Atakpamé d'Aného, de Tsévié, de Kara et de Dapaong.

Suivant réquisition, n° 12016, déposée le 3 juin 1985 M. Eodorh Hoeholé (ex Stanislas), profession d'agent à l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, Rue Vauban, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, mandataire de M. Sodatonou Koffi (ex Edouard, délégué médical à Douala (République Unie du Cameroun) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 70 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 171 et 172, à l'ouest par le lot n° 173.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12017, déposée le 3 juin 1985 Mlle Akouesson Kalé, profession de secrétaire à la Tunzini, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Saint Joseph, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Akuesson Tsotso (ex Antoinette) comptable demeurant en France, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, située à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1654, au sud par le lot n° 1652, à l'est par le lot n° 1664 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa

mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12018 déposée le 3 juin 1985 Mme Olympio Atsupui (ex Marie), profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 18 Rue Gambetta, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 0 a 87 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2284, au sud-ouest par le lot n° 2283 et à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12019, déposée le 5 juin 1985 M. Kpakpabia Abalo, profession d'agent des douanes à Cinkansé demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjeteu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 40 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par la propriété Tani, au sud par T. Toyi et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12020 déposée le 5 juin 1985 M. Boyodi Kokou Balakiyem profession d'ingénieur des Travaux publics demeurant et domicilié à Mango, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjeteu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Dapaong, (préfecture de Tône connu sous le nom de Nassablé et borné au nord et à l'est par Mayonou Bouny, au sud par une rue en projet et à l'ouest par l'ancienne route inter-Etat.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12021, déposée le 6 juin 1985 M. Adjeteu-Bahun Tété Adjévi, profession de secrétaire d'administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 84 rue de Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-proprétaire chargé de l'administration des biens des héritiers Adjeteu-Bahun Adjévi (Joseph), à savoir :

1) — Adjeteu-Bahun Adjévi, née à Lomé le 2-5-1919
2) — Adjeteu-Bahun Tété Adjévi, né à Lomé le 27-12-1920

3) — Adjeteu-Bahun Adjété, né à Lomé le 5-3-1923
4) — Adjeteu-Bahun Adjévi, née à Lomé le 1-8-1927

5) — Adjeteu-Bahun Akouélé, née à Lomé le 29-6-1929

6) — Adjeteu-Bahun Dovi, né à Lomé le 18-4-1932
7) — Adjeteu-Bahun Dosseh, né à Lomé le 12-6-1935

8) — Adjeteu-Bahun Adjévi, née à Lomé le 20-2-1925

9) — Adjeteu-Bahun Adjété, né à Lomé le 27-7-1928

10) — Adjeteu-Bahun Adjoko, née à Lomé le 6-3-1931

11) — Adjeteu-Bahun Tétévi, né à Lomé le 26-11-1932

12) — Adjeteu-Bahun Dakuvi, née à Lomé le 30-4-1935

13) — Adjeteu-Bahun Tchotchovi, née à Lomé le 19-10-1937

14) — Adjeteu-Bahun Poovi, née à Lomé le 6-4-1941

15) — Adjeteu-Bahun Lassion, née à Lomé le 27-4-1945

16) — Adjeteu-Bahun Botchoé, née à Lomé le 22-8-1949

17) — Adjeteu-Bahun Adjété, né à Lomé le 3-8-1926

18) — Adjeteu-Bahun Adjévi, née à Lomé le 25-8-1934

19) — Adjeteu-Bahun Adjoko, née à Lomé le 24-12-1939

20) — Adjeteu-Bahun Tévi, né à Lomé le 21-7-1947

21) — Adjeteu-Bahun Adjétévi, né à Lomé le 22-8-1938

22) — Adjeteu-Bahun Tétévi, né à Lomé le 22-12-1941

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 96 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de quartier n° 1 bis et borné au nord par la propriété des héritiers Amarin, au sud par la rue des cocotiers à l'est par une place publique et à l'ouest par la propriété Joseph Dovi Djokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Adjeteu-Bahun Adjévi (Joseph) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12022, déposée le 6 juin 1985, M. Issa Yao, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dotse Yao — DCNC — Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 77 ca, situé à Aflao - Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par la propriété des Assemblées de Dieu, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé - Kpalimé, à l'est par le lot n° 1202 et à l'ouest par le lot n° 1200.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12023, déposée le 6 juin 1985, M. Idrissou Abdoulaye, profession d'agent des Douanes à l'Aéroport, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a, 80 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1953, au sud par le lot n° 1951, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1947.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12024, déposée le 7 juin 1985, M. Senyemeto (Séraphin) Sodali, profession de militaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 34 rue Notre Dame des Apôtres, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 38 ca, situé à Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord et à l'est par la propriété Hodan Simadou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12025, déposée le 7 juin 1985, M. Tété Wilson Bahun, profession de receveur des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a, 58 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adakpamé, et borné au nord par une ruelle, au sud par des terrains non immatriculés, à l'est par le T.F. n° 7991 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12026, déposée le 10 juin 1985, M. Lawson Latévi Sotowla, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 15 rue Mgr Cessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1377, à l'est par le lot n° 1384 et à l'ouest par le lot n° 1382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12027, déposée le 11 juin 1985, Mme Koudadje Ayawavi Tyty, née Cudjo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Casablanca, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Kponvi Adzaglo, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 29.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12028, déposée le 11 juin 1985, M. Amissah J. Messan, profession de directeur de sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, géomètre à Lomé-Nyékonakpoè) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a, 58 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adakpamé, et borné au nord par une ruelle, au sud par des terrains non immatriculés, à l'est par le T.F. n° 7991 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée.

tion au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 28 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n^{os} 77 et 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12029, déposée le 11 juin 1985, M. Ajavon Ayité Azan, profession de directeur de sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, géomètre à Lomé-Nyékonakpoè) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 68 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n^o 1864, à l'est par une rue non dénommée et le lot n^o 1867, à l'ouest par les lots n^{os} 1858 et 1860.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12030, déposée le 11 juin 1985, Mme Ajavon Dédé Akpé née Creppy, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, géomètre à Lomé-Nyékonakpoè) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n^o 1870, à l'est par le lot n^o 1878 et à l'ouest par le lot n^o 1876.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12031, déposée le 11 juin 1985, Mme Ajavon Dédé Akpé née Creppy, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, géomètre à Lomé-Nyékonakpoè) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 1876, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n^o 1870 et à l'ouest par le lot n^o 1868.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12032, déposée le 11 juin 1985, M. Akumah E. Afantutsè, profession de comptable à la direction Total demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Cité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, géomètre à Lomé-Nyékonakpoè) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 32 a 83 ca situé à Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par (Lucia) Sanvi, au sud par Koffi Kpatsra, à l'est par Nougboho Aménu wogbé et le T.F. n^o 13145 RT, à l'ouest par Gato Akapko Agboloto et Attisso Vidjraku.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12033, déposée le 12 juin 1985, Mlle Fiadjoe Edjoé (ex-Ida), profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, Rue Pasteur Baeta n^o 30, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 93 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n^{os} 319 et 320, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12034, déposée le 12 juin 1985, M. Lenonvissi Kinholé, profession d'inspecteur des affaires administratives demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aqueburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 35 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par les lots n^{os} 30 et 31, au sud par le lot n^o 14, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n^{os} 18 et 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12035, déposée le 12 juin 1985, M. Toumey Kokou (Alex), profession de chef-comptable au cabinet CAPLAT, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et au sud par la propriété Kponsou Komlavi, à l'est par Mme Toumey Kokovi et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12036, déposée le 13 juin 1985, M. Noukoum Yodoufaï, profession d'ingénieur agronome au Projet Nord-Togo, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 95 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Gnadinlaha, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Tchesso Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12037, déposée le 14 juin 1985, M. Eza Koffi, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

tère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n^o 1548, à l'est par le lot n^o 1561 et à l'ouest par le lot n^o 1559.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12038, déposée le 14 juin 1985, M. Koudadje Adoun Komlavi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n^o 37, à l'est par le lot n^o 7 et à l'ouest par l'emprise de la frontière Togo-Ghana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12039, déposée le 14 juin 1985, Mlle Blantaré Wallam, profession d'employée de bureau à la Caisse d'Epargne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 44 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par le lot n^o 10, au sud par le lot n^o 3, à l'est par le lot n^o 2 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12040, déposée le 18 juin 1985, M. Agnissey (Raphaël), profession de géomètre, demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant ses fils, à savoir :

- 1) — Agnissey Kouadjo
- 2) — Agnissey Apélébé
- 3) — Agnissey Aké,

tous élèves demeurant à Abidjan (R.C.I.) s/c de M. Amony Anani, géomètre à Lomé-Tokoin, 6, rue Kafu-Ata, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 22 bis et à l'ouest par la collectivité Klugan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants sus-nommés et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12041, déposée le 18 juin 1985 M. Agnissey (Raphaël) profession de géomètre demeurant et domicilié à Abidjan, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant ses fils, à savoir :

- 1) — Agnissey Koffi
- 2) — Agnissey Kouamé
- 3) — Agnissey Yao

tous élèves demeurant à Abidjan s/c de M. Amony Anani, Topographe à Lomé-Tokoin, 6 rue Kafu Ata, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 17 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 22 A et 22 B, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par la collectivité Klugan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants sus-nommés, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12042, déposée le 18 juin 1985 M. Agnissey L. Agbégninou profession de comptable, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, Topographe à Lomé-Tokoin, 6 rue Kafu Ata) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par le lot n° 22 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12043, déposée le 18 juin 1985 M. Biam K. (Thomas) profession de comptable à Citroën, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani, Topographe à

Lomé-Tokoin 6 rue Kafu Ata) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par le lot n° 22A.

Il déclare que le dit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12044, déposée le 20 juin 1985 M. Lamboni Balémé profession de militaire au Camp du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Bombouaka, préfecture de Tône, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Sambiani Matéyendou, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12045, déposée le 20 juin 1985 M. Bisse Essotina profession de receveur des P.-T.T., demeurant et domicilié à Pagouda majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 07 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n°13, à l'est par le lot n°12 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12046, déposée le 20 juin 1985, Mme Badohu Agui, profession d'agent technique de santé à la Polyclinique, demeurant et domiciliée à Lomé-Lomé-Nava, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et bor-

né au nord par le lot n° 895, au sud par le lot n° 892, à l'est par les lots n°s 899 et 900 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12047, déposée le 26 juin 1985, M. Klutsé Kokou Efaboè, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Agou-Nyongbo (Kloto), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12 rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 41 ca situé à Agomé-Kpodzi, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Fossi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 4 et 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12048, déposée le 27 juin 1985, Mme Edee Atsoufé, née Tchoto profession d'infirmière d'Etat au CHU, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 40 ca situé à Amlamé, Préfecture d'Amou, connu sous le nom d'Adobé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Biakou Ossadji Yawuga et à l'est par Biakou Akoula.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12049, déposée le 27 juin 1985, M. Ajavon Dovi E. Atidékou, profession de directeur de la S.T.E., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 79 a 97 ca situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route nationale Aného-Tabligbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12050, déposée le 27 juin 1985, M. Adjra Koffi, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dokou Yao, DCNC, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Bè-Apéyé-mé, commune de Lomé connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12051, déposée le 27 juin 1985, Mme Adjoa Aquereburu, née Hundt, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, 43 route de Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 72 a 13 ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par les propriétés Agbolo Nkounou et Agney, au sud par Aheto Agbovi Dara, à l'est par Agney et à l'ouest par Dossou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12052, déposée le 28 juin 1985, M. Atsouvi Koffi Agbelenko, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Adé-wuikomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n°s 3 et 6, à l'ouest par la route nationale Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson Bahun

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 22 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Wogboli Agouto, dont l'immatriculation a été demandée par M. Afanou A. (François), propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1971, n° 5764.

Le jeudi 3 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 151, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 154 et 150, dont l'immatriculation a été demandée par M. Atikpa Ekoué (Joseph), géomètre-dessinateur demeurant à Lomé-Tokoin-Abovey, suivant réquisition du 2 janvier 1973, n° 6091.

Le mardi 08 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 40 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1114, au sud par le lot n° 1112, à l'est par le lot n° 1125 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Anenou Afanou, plombier demeurant à Lomé, 3 rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 2 mai 1984, n° 11484.

Le mardi 1er octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, Préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 59 et 61 et à l'est par le lot n° 62, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 28 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 2 mai 1984, n° 11485.

Le vendredi 18 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 25 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1086, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1081 et à l'ouest par le lot n° 1079, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Akakpo Essinam, commerçante demeurant à Lomé-Tokoin, 130 rue Nukafu, suivant réquisition du 2 mai 1984, n° 11486.

Le mercredi 25 septembre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tchalo, Préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 ha 60 a 78 ca et borné au nord au sud et à l'est par la collectivité de Tchalo, à l'ouest par la route nationale n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Alassani, ingénieur des eaux, forêts et chasses au ministère du Développement rural, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 mai 1984, n° 11487.

Le mardi 22 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a connu sous nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 42, au sud par le lot n° 57, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Soh Kéréziwé, policier demeurant à Lomé-Tokoin Tamé, suivant réquisition du 3 mai 1984, n° 11488.

Le mercredi 2 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 44 ca, connu sous le nom de Kpodjimodji et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 3 et 5, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la route Kpalimé Atakpamé : dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjeoda Kossigan. Commerçant Transporteur demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 37 Rue Adjololo ; suivant réquisition du 3 mai 1984, n° 11489.

Le mercredi 2 octobre 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, Préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 30 ca, connu sous le nom de Bolou-Modji et borné au nord par Agouze Djessou Amedzrovi, au sud par une rue en projet, à l'est par Guedje Yao et à l'ouest par les lots

n°s 31 et 41 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Ahlin Komla, Interprète de Conférence demeurant à Agoè-Nyivé, suivant réquisition du 3 mai 1984, n° 11490.

Le mercredi 2 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 22 a 31 ca, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le Boulevard Circulaire, à l'Est par les lots n°s 32 et 41, et à l'ouest par les lots n°s 29 et 38; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Ahlin Komla, Interprète de conférence demeurant à Agoè-Nyivé, suivant réquisition du 3 mai 1984, n° 11491.

Le mardi 15 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 473, au sud par le lot n° 471, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 463 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlanbigué, Pikabé, Homme Grenouille demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mai 1984, n° 11492.

Le mercredi 11 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 65 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 838, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 834 et à l'ouest par le lot n° 833 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Konlambigué Pikabé, Homme Grenouille demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mai 1984, n° 11493.

Le mercredi 9 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 14 a 44 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 17 et 18, à l'est par les lots n°s 10 et 11, et à l'ouest par le lot n°7 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwadzo Atsu Seti, professeur, demeurant à Lomé (Collège Protestant), suivant réquisition du 4 mai 1984, n° 11494.

Le mardi 1er octobre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 41 ca, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par le lot n° 25, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par le lot n° 27 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kossidze Kofi, médecin au CHU, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, derrière le CEG Atikpa, suivant réquisition du 4 mai 1984, n° 11.495.

Le mercredi 2 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 53 ca, connu sous le nom de Nékukpéta et borné au nord par le lot n° 131, au sud par le lot n° 151, à l'est par le lot n° 142 et à l'ouest par la route Kpalimé-Lomé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovor Komlan, directeur de Société, demeurant à Lomé-Tokoin, 73 Ancien Passage des Hydrocarbures, mandataire de M. Dzodzi A. Jibidar, ingénieur de Bâtiments à Abidjan, suivant réquisition du 7 mai 1984, n° 11.496.

Le jeudi 19 septembre 1985, à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 44 ca et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Arokoum Simdjolo, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bana Bayekinam, agent commercial, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 mai 1984, n° 11.497.

Le jeudi 19 septembre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 31 ca, connu sous le nom de Kpeloudé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Piou, au sud et à l'est par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bana Bayekinam, agent commercial, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 mai 1984, n° 11.498.

Le mardi 8 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 91 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1.983 bis, au sud par le lot n° 1.982, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 1.981 et 1.989 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayi Kanligan, commerçant

hôtelier, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.499.

Le lundi 30 septembre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yokélé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 19 ha 98 a 53 ca, connu sous le nom de Kpogavegoé et borné au nord par la propriété Akogo, au sud par la propriété Akagla, à l'est par la propriété Bonin Kokou (Jean) et à l'ouest par la propriété Degboe ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bonin Kokou ex Jean, directeur commercial, demeurant à Lomé, 577 ancienne route circulaire, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.500.

Le mardi 1er octobre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yokélé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 ha 37 a 95 ca, connu sous le nom de Kpogavegoé et borné au nord par la propriété Laclé Dzidzobé, au sud par Tchognan Koku, à l'est par la collectivité Akoto, à l'ouest par la collectivité Akogo et la propriété Bonin Kokou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bonin Kokou ex Jean, directeur commercial, demeurant à Lomé, 577 ancienne route circulaire, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.501.

Le jeudi 17 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 10 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 577, à l'est par le lot n° 588, à l'ouest par le lot n° 586 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, mandataire de Mlle Grunitzky ex Agnès, propriétaire en France, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.503.

Le lundi 23 septembre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 60 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété du capitaine Pissang, au sud par le lot n° 13, à l'est par M. Kitanabia et le lot n° 14, à l'ouest par un passage de 5 m ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bonfoh Alassani Afoua, épouse Boukari, institutrice, demeurant à Lomé (école primaire

publique du Camp RIT), suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.504.

Le vendredi 20 septembre 1985, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 32 ca, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par la propriété Boukari, au sud par Agbodjan (Alphonse), à l'est par Abdoulaye et à l'ouest par Dogbé Afandjinou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boukari Souleymane, employé de Banque BIAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.505.

Le jeudi 3 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 2 ca et borné au nord, et au sud par des rues non dénommées, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par le lot n° 104 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Tétévi (ex John), assistant d'exploitation à Mobil Oil, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 mai 1984, n° 11.506.

Le vendredi 18 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 76 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 8039 R.T., au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 905 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nayo Koffi (Céphas), employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1984, n° 11507.

Le jeudi 10 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 30 ca, et borné au nord par le lot n° 486 bis, au sud par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpimé, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 485 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nayo Koffi (Céphas), employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1984, n° 11508.

Le mercredi 18 septembre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de

8 a 63 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par les lots Nos 1 et 2, au sud par les lots Nos 9 et 12, à l'est par le lot n° 8 et une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tovon Apédo, gérant à la SGGG demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 10 mai 1984, n° 11509.

Le mardi 24 septembre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 1, au sud par les lots n° 5 bis et 6 bis, à l'est par le lot n° 4 bis et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gadé Comedja Agbo-Légba, militaire à l'escadrille demeurant à Niamtougou (Base aérienne), suivant réquisition du 14 mai 1984, n° 11510.

Le mardi 24 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 30 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le lot n° 7, à l'est par Agbényigan Azankpo et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Blabuh Ayélé (Gratia), épouse Amaïzo, infirmière d'Etat au CHU demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 mai 1984, n° 11511.

Le lundi 16 septembre 1985, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 06 ca, connu sous le nom de Tamé, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 6 et 11, à l'ouest par le lot n° 4 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoé Anani, agent commercial demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 mai 1984, n° 11512.

Le lundi 16 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 6 et 5 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mawuko Senyo Ayawo Têko, commerçant demeurant à Lomé, 19 rue Brazza, suivant réquisition du 14 mai 1984, n° 11513.

Le lundi 15 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin,

Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 80 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 327, à l'est par le lot n° 341 et à l'ouest par le lot n° 339 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Pedanou Komlanvi Noël, ingénieur d'agriculture demeurant à Lomé-Tokoin St Josph, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11514.

Le lundi 23 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 01 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par Saba et Kueviakoé, au sud par les lots n° 86, 87 et 88, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Johnson Anoumou ex Cyprien, Juge de Paix à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11515.

Le jeudi 10 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afiao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, et borné au nord par les lots n° 1561 et 1562, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1557 et à l'ouest par le lot n° 1555 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agoh Koutchoro, mécanicien auto, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11516.

Le lundi 24 septembre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 72 a 22 ca, connu sous le nom d'Atawara et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Samarou Kossi Nintsè, entrepreneur, demeurant à Sokodé ; suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11517.

Le vendredi 27 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Wuiti-Akpikamé et borné au nord par la collectivité, Siafen, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Amedegnato et à l'ouest par Gomado (Daniel) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbetiafa Kodzo Saté, fonctionnaire à l'Etat Major des FAT, demeurant à Lomé, Cocoteraie Pa de Souza, rue Folly Hechelly ; suivant réquisition du 16 mai 1984 n° 11518.

Le mardi 24 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Komah ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Sougouna Mariam, Etudiante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11519.

Le vendredi 11 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 70 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 619, au sud par les lots n°s 615, 616 et 617, à l'est par le lot n° 629 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akué Kayi, née Djokoto, Revendeuse demeurant à Aného Dégbenou, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11520.

Le vendredi 4 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Hédjé-Kponou et borné au nord par Béthel Apédo-Amah, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Simadou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme (Joseph) Apeto, commerçante demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11521.

Le lundi 7 octobre 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 75 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par un terrain non immatriculé et une réserve administrative ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensavi Lulu Mensah, agent de banque demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 mai 1984, n° 11522.

Le mercredi 18 septembre 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 06 ca et borné au nord par Tchalema Sanda, au sud par Meba M. Belou, à l'est par Issa (René) et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Looky Koffi Tchangaï, militaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 mai 1984, n° 11523.

Le vendredi 27 septembre 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hiheatro, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 17 ca, connu sous le nom de Tonyviadi et borné au nord par la route Kpalimé-Atakpamé, au sud par Wletou Kpauridie, à l'est par Wledji et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Keteku Kokou Ekpon, professeur au CEG de Hiheatro, y demeurant, suivant réquisition du 21 mai 1984, n° 11.524.

Le mercredi 9 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 17 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 192, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 184 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Walla Eyou-tèkèbiè, sage-femme, demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.525.

Le mercredi 16 octobre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 58 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 2182 et 2189, à l'ouest par les lots n°s 2180 et 2191 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hoffer Kowouvi, directeur de l'Entreprise SAGEFI demeurant à Lomé-Ahanoukopé, 12 Rue Okiki Aguiar, suivant réquisition du 2 mai 1984, n° 11.526.

Le jeudi 19 septembre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 51 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 8, au sud par les lots n°s 10 et 11, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Ahiavon ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi Demanya, entrepreneur, demeurant à Lomé-Tokoin, 81 Rue Ecole Gbonvié, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.527.

Le lundi 21 octobre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 72 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 26 et à l'ouest par une rue de 28 m ;

dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi Demanya, entrepreneur, demeurant à Lomé-Tokoin, 81, Rue Ecole Gbonvié, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.528.

Le jeudi 19 septembre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 94, au sud par le lot n° 99, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi Demanya, entrepreneur, demeurant à Lomé-Tokoin, 81 Rue Ecole Gbonvié, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.529.

Le mercredi 18 septembre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 37, au sud par le lot n° 52, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 44 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akue Adoté Dodji (ex Nicolas), commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.530.

Le lundi 30 septembre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 43 a 17 ca, connu sous le nom de Douta et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les collectivités Kamassa et Nutsukpôé, à l'est par la collectivité Yivo et à l'ouest par la collectivité Daklouso ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akue Adoté Dodji, commerçant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.531.

Le lundi 30 septembre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 73 a 90 ca, connu sous le nom de Douta et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Daklouso Gbessa Azougo, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akue Adoté Dodji, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 22 mai 1984, n° 11.532.

Le lundi 14 octobre 1985 à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé

à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 8 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 1923 et 1931, au sud par le lot n° 1929, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1921 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hilim Kadanga, militaire, demeurant à Lomé, Camp du RIT, suivant réquisition du 23 mai 1984, n° 11.533.

Le lundi 23 septembre 1985, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bassar, préfecture de Bassar, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 32 ca, connu sous le nom de Kiwadigou et borné au nord par Tabiou Yacoubou, au sud par la rue du CEG prolongée, à l'est par Gnani Dermane et à l'ouest par Nabine Kérim ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tabiou Gado Malkaye, biologiste, chef de laboratoire à SOPROLAIT, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 mai 1984, n° 11.534.

Le mardi 17 septembre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 96 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 115, au sud par le lot n° 117, à l'est par la route de Djagblé et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Awrufo Nassiki, fonctionnaire, demeurant à Atakpamé, suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11.535.

Le vendredi 20 septembre 1985, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 51 a 16 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Lissavi, au sud et à l'est par la propriété Lanwadan, à l'ouest par la route Baguida-Dévégo ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchobo Bayi, institutrice, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11.536.

Le vendredi 20 septembre 1985, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 73 a 19 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par la propriété Zokplonou, au sud par la propriété de Mme Tchobo Bayi, à l'est par Liassidji Azouma et Darah, à l'ouest par Vioto et (Dominique) Comlanvi ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchobo Bayi, institutrice, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11.537.

Le vendredi 27 septembre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1897, au sud par le lot n° 1894, à l'est par les lots n°s 1906 et 1907, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Koffi Messan Ahlihankpè, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11538.

Le lundi 14 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 42 ca, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la propriété Amékou Kogni ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme de Souza Modoukpè, née Adeshina, employée de banque C.N.C.A. suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11.539.

Le mercredi 16 octobre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 36 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1358, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1348 et à l'ouest par le lot n° 1346 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kessougbo Kodjo, employé à la SGGG demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1984, n° 11540.

Le jeudi 17 octobre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2603, au sud par le lot n° 2601, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2594 ; dont

l'immatriculation a été demandée par M. Edoh Gbéwanou, électrotechnicien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 mai 1984, n° 11541.

Le jeudi 26 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 99 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2263, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 2272 et 2273 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yacoubou Boukari Adam, agent de banque U.T.B. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mai 1984, n° 11542.

Le jeudi 26 septembre 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 56 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le T.F. N° 14948 R.T., au sud par le lot n° 2272, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2263 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boukari Yava, professeur à l'UB., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mai 1984, n° 11543.

Le mardi 17 septembre 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 44 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 61 bis, au sud par le lot n° 59, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apedo Danklou, Menuisier demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti Toati, suivant réquisition du 30 mai 1984, n° 11544.

Le conservateur de la propriété foncière,

Têtê Wilson-Bahun